

Une **plante exotique envahissante** est une espèce introduite accidentellement ou non, qui se naturalise facilement et qui peut créer des problèmes écologiques, économiques et de santé publique.

Afin d'en limiter la propagation, il est essentiel d'**éviter la formation et la maturation des graines**.

Berce du Caucase

(*Heracleum mantegazzianum*, Sommier & Levier)

Description: Herbe géante vivace, de 2 à 4 m de hauteur à maturité.

Danger: Sève toxique; engendre de graves brûlures.

Que faire ? Couper les fleurs et sectionner les racines.

Comment ? Couper les fleurs avant la maturation des graines. Sectionner obliquement la racine avec une bêche à 15 cm sous terre. Faucher et pâturer pour affaiblir la plante. Traiter chimiquement en dehors des zones protégées (protection des eaux).

Quand ? Avant la formation des graines. Couper les fleurs dès juin; répéter. Sectionner les racines toute l'année.

Protection: Longues manches, pantalons longs et gants.



Pas de compostage ! Toutes les parties des plantes doivent être éliminées par incinération (sac poubelle).

Lavez les machines et les outils utilisés afin d'éviter de disséminer des graines !

A ne pas confondre avec la Berce des prés

(*Heracleum sphondylium*, L.)

Berce des prés (≤ 1.5 m de haut à maturité) et ses feuilles



Ambroisie

(*Ambrosia artemisiifolia*, L.)

Description: Plante herbacée annuelle de 20 à 110 cm de hauteur.

Danger: Pollen hautement allergène; peut engendrer des maladies respiratoires.

Que faire ? Arracher et annoncer à la commune ou à la Station de Protection des Plantes.

Comment ? Arracher manuellement. Fauche peu efficace. Traiter chimiquement en dehors des zones protégées (protection des eaux).

Quand ? Avant l'apparition des fleurs et des graines, de mai à août.

Protection: Masque respiratoire et gants.



A ne pas confondre avec l'Armoise vulgaire

(*Artemisia vulgaris*, L.)

Face inférieure des feuilles d'ambroisie (vertes, à gauche) et d'armoise vulgaire (blanchâtre, à droite).



Pour plus d'informations :

- Service des forêts, de la faune et de la nature (fiches d'information précises)
- Station cantonale de protection des plantes, Grange-Verney, 1510 Moudon
- Commission suisse pour la protection des plantes sauvages (CPS)

www.vd.ch/sffn

www.agrilogie.ch

www.cps-skew.ch

Tél. 021 557 86 32

Tél. 021 995 34 99

Annoncez toutes vos observations de ces plantes à la commune, afin de coordonner la lutte.